



SYNTHÈSE DES ENJEUX

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSENTES



COLLINES ISÈRE NORD COMMUNAUTÉ

2025



Qu'est-ce qu'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) ?

Pour être considéré comme « plante exotique envahissante », un taxon (espèce ou sous-espèce), répond à plusieurs critères (conformément aux définitions de l'IUCN ou du Conseil de l'Europe) :

- introduit par l'homme hors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'introduction est postérieure à 1492 ;
- naturalisé : capable de se reproduire et de se disséminer spontanément dans un écosystème donné avec une dynamique démographique positive (Munoz F, 2010) ;
- dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences négatives d'un point de vue écologique et/ou économique et/ou sanitaire et/ou sur la sécurité des biens et des personnes. De ce fait, cette définition exclut les espèces utilisées uniquement à des fins agricoles ou horticoles (ex : maïs, soja...) qui ne parviennent pas à se maintenir en dehors des parcelles exploitées. De même les espèces dites « messicoles » sont également exclues.

Réglementation

Les articles L 411-5 et L411-6 du code de l'environnement ainsi que l'arrêté du 14 février 2018 (complété par ceux du 10 mars 2020 et du 2 mars 2023) interdisent l'introduction dans le milieu naturel [...] et sur le territoire national, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout spécimen vivant d'une liste d'espèces définies au niveau européen. Ces espèces sont listées page suivantes et indiquées en **rouge** dans le tableau des actions.

Certaines espèces sont aussi réglementées au titre du code de la santé publique. Un arrêté départemental précise les obligations et modalités de lutte pour ces espèces en particulier (**Ambrosia artemisiifolia L.** ; **Ambrosia trifida L.**)

Ce document contient :

- une fiche « état des lieux » ;
- une fiche « prioriser les actions » ;
- la liste complète des espèces de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;
- qui informer ?



- La fiche « état des lieux » comprend des statistiques générales sur la présence des EEE, les statuts des espèces recensées sur le territoire ainsi que la liste des espèces réglementées.
- Une carte présente la répartition des EEE sur le territoire. Elle compile les données transmises par de nombreux partenaires (Tela botanica, le SymbHI, le département de l'Isère, Biodiv'Aura, Lo Parvi...). Le diagramme en bas de la fiche présente la part des dix espèces exotiques envahissantes avérées les plus présentes sur le territoire.



- La fiche « prioriser les actions » se présente sous la forme d'un tableau indiquant pour chaque espèce ou groupe d'espèces, le type d'action à entreprendre, quels milieux sont à cibler en priorité et des sites d'alerte sur lesquels l'espèce a été recensée.



- Les espèces présentes sur le territoire de la collectivité sont listées en fin de document. Le statut de l'espèce issu de la liste départementale est indiqué : A, B ou C pour les espèces exotiques envahissantes avérées selon leur niveau d'impact ; D pour les espèces émergentes et E pour les espèces non envahissantes. D1 et E1 correspondent aux espèces présentes sur le territoire de l'Isère tandis que D2 et E2 correspondent aux espèces non recensées sur le territoire départemental lors de la rédaction de la liste.

COLLINES ISÈRE NORD COMMUNAUTÉ

ÉTAT DES LIEUX

PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

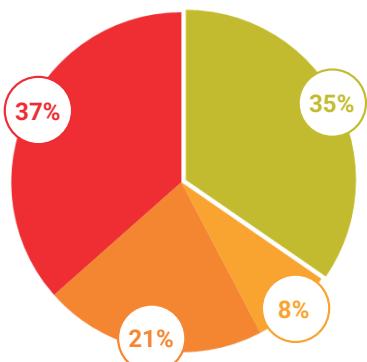
62

espèces exotiques recensées
dont 10 non envahissantes

Surface concernée

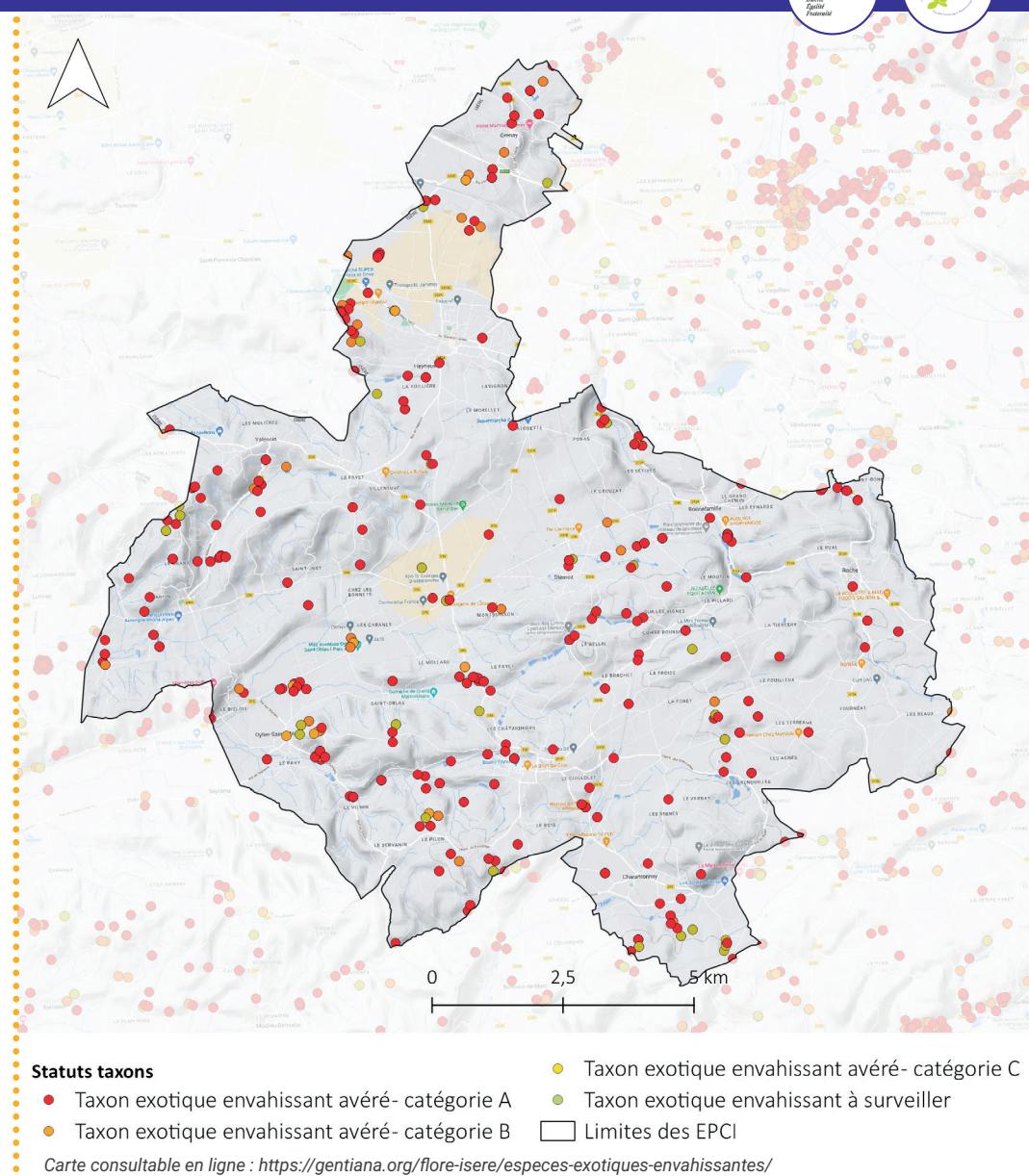
183 mailles de 1 km²
dont 73,22 % présentant
au moins une espèce
exotique envahissante

STATUT DES ESPÈCES



EEE avérée en Isère
Catégorie A : impact très fort
Catégorie B : impact fort
Catégorie C : impact modéré

EEE non avérée en Isère
À surveiller



PRINCIPALES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

LES 10 ESPÈCES LES PLUS RÉPANDUES

- ↓
- 19% Ambroisie
 - 15% Robinier faux-acacia
 - 13% Vergerette annuelle
 - 8% Érigéron du Canada
 - 6% Érigéron de Sumatra
 - 5% Renouée de Bohême
 - 4% Mélilot blanc
 - 4% Solidage géant
 - 3% Amarante hybride
 - 3% Armoise des Frères Verlot
 - 20% Autres espèces exotiques envahissantes avérées

LES ESPÈCES RÉGLEMENTÉES

- ↓
- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
 - Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)
 - Herbe aux perruches (*Asclepias syriaca*)
 - Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)
 - Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)
 - Jussie rampante (*Ludwigia peploides*)

LES AUTRES ESPÈCES À ENJEUX

Fort potentiel invasif et émergentes

- ↓
- Brome sans arêtes (*Bromopsis inermis*)
 - Elodée du Canada (*Elodea canadensis*)
 - Sainfoin d'Espagne (*Galega officinalis*)
 - Balsamine de Balfour (*Impatiens balfourii*)
 - Sorgho d'Alep (*Sorghum halepense*)



ACTIONS PRIORITAIRES

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
--------	-----------------------	-----------------------------------------------

ESPÈCES À FORT ENVAHISSEMENT (> 30 % DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Ambroisie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Voir arrêté préfectoral
Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides, pelouses sèches

ENVAHISSEMENT INTERMÉDIAIRE ↓

Renouées (<i>Reynoutria x bohemica</i> , <i>R. japonica</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Combe Montagne, combe du Loup, ruisseau du Moulin, la Sévenne
Solidages (<i>Solidago gigantea</i> , <i>S. canadensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Étangs des Dames, étang et marais du Bivet, la Sévenne
Buddléia de David (<i>Buddleja davidii</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides, pelouses sèches	Torrent et ruisseau de Charentonge

ENVAHISSEMENT FAIBLE (< 5% DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Sorgho d'Alep (<i>Sorghum halepense</i>)	Espèce pour le moment plutôt présente en bord de route, surveiller et traiter l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches, prairies d'intérêt)	
Ailante glanduleux (<i>Ailanthus altissima</i>), Herbe aux perruches (<i>Asclepias syriaca</i>), Balsamine de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>), Berce du Caucase (<i>Heracleum mantegazzianum</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	
Balsamine de Balfour (<i>Impatiens balfourii</i>)	Surveiller les milieux humides à enjeux : berges des cours d'eaux, ripisylves	Torrents de Saint-Oblas et Charentonge
Vigne-vierge commune (<i>Parthenocissus inserta</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides (peupleraies, aulnaies)	
Sainfoin d'Espagne (<i>Galega officinalis</i>)	Surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux	
Brome sans arêtes (<i>Bromopsis inermis</i>)	Surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches)	
Elodée du Canada (<i>Elodea canadensis</i>)	Espèces peu présentes mais colonisant des milieux humides fragiles (étang) : agir si les populations ne sont pas encore trop étendues sinon contenir les foyers et surveiller la colonisation en milieux humides	
Jussie rampante (<i>Ludwigia peploides</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en aquariophilie.	

ACTIONS SECONDAIRES

Mélilot blanc (<i>Melilotus albus</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux
Jonc tenu (<i>Juncus tenuis</i>)	Surveiller son impact potentiel sur les grèves exondées des étangs et les milieux humides
Laurier-cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : boisements d'intérêt
Phytolaque d'Amérique (<i>Phytolacca americana</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : zones humides, prairies d'intérêt
Séneçon du Cap (<i>Senecio inaequidens</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux et cultures (vignes), actuellement semble plutôt présent en milieux anthropiques.
Cotonéaster horizontal (<i>Cotoneaster horizontalis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : pelouses et coteaux secs (contribue à la fermeture de ces milieux)
Chêne rouge d'Amérique (<i>Quercus rubra</i>)	Surveiller son impact sur les milieux forestiers et prairiaux



Ludwigia peploides



Galega officinalis



Impatiens balfourii



Ambrosia artemisiifolia



NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT	% MAILLES PRÉSENCE
--------------	------------------	--------	--------------------

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES AVÉRÉES ↓

Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	A	3,73
Amarante couchée	<i>Amaranthus deflexus</i> L., 1771	C	0,75
Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	B	10,45
Amarante réfléchie	<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	B	8,96
Ambroisie	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	A	64,18
Armoise annuelle	<i>Artemisia annua</i> L., 1753	B	2,99
Armoise des Frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	A	9,70
Aster à feuilles de saule	<i>Symphyotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	A	0,75
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903	A	3,73
Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	A	1,49
Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier, 1895	B	0,75
Bident à fruits noirs	<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	B	0,75
Brome sans arêtes	<i>Bromopsis inermis</i> (Leyss.) Holub, 1973	C	0,75
Buddléia de David	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	A	7,46
Cotonéaster horizontal	<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne., 1879	C	0,75
Datura stramoine	<i>Datura stramonium</i> L., 1753	B	1,49
Élodée du Canada	<i>Elodea canadensis</i> Michx., 1803	A	0,75
Erable négundo	<i>Acer negundo</i> L., 1753	B	0,75
Érigeron de Sumatra	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	A	20,15
Érigeron du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	A	26,87
Jussie rampante	<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven, 1964	A	0,75
Lilas	<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	B	1,49
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	C	13,43
Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	B	4,48
Phytolaque d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	A	5,97
Renouée de Bohême	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtek & Chrtková, 1983	A	15,67
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	A	4,48
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	A	52,24
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	A	5,97
Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	B	1,49
Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	A	13,43
Sorgho d'Alep	<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers., 1805	A	4,48
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	B	43,28
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	A	3,73

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES À SURVEILLER ↓

Amarante blanche	<i>Amaranthus albus</i> L., 1759	D1	0,75
Brome purgatif	<i>Ceratochloa cathartica</i> (Vahl) Herter, 1940	D1	2,24
Chêne rouge d'Amérique	<i>Quercus rubra</i> L., 1753	D1	0,75
Crépide sacrée	<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	D1	5,22
Févier d'Amérique	<i>Gleditsia triacanthos</i> L., 1753	D1	0,75
Galinsoga quadriradié	<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	D1	1,49
Herbe aux perruches	<i>Asclepias syriaca</i> L., 1753	D1	1,49
Impatiante du Cap	<i>Impatiens capensis</i> Meerb., 1775	D1	0,75
Jonc ténu	<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	D1	9,70
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	D1	8,21
Matricaire fausse camomille	<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	D1	5,97
Millet capillaire	<i>Panicum capillare</i> L., 1753	D1	6,72
Oxalis dressé <i>Oxalis</i> de Dillenius	<i>Oxalis dillenii</i> Jacq., 1794	D1	2,99
Oxalis droit	<i>Oxalis stricta</i> L., 1753	D1	14,93
Panic dichotome	<i>Panicum dichotomiflorum</i> Michx., 1803	D1	0,75
Panic millet	<i>Panicum miliaceum</i> L., 1753	D1	1,49
Passerage de Virginie	<i>Lepidium virginicum</i> L., 1753	D1	0,75
Sainfoin d'Espagne	<i>Galega officinalis</i> L., 1753	D1	1,49

QUI INFORMER ?

J'AI OBSERVÉ DE L'AMBROISIE



Je signale la présence de cette espèce grâce à la plateforme signalement ambroisie : signalement-ambroisie.atlasante.fr

J'AI OBSERVÉ UNE ESPÈCE EXOTIQUE
ÉMERGENTE SUR LE TERRITOIRE ISÉROIS



Je contacte Gentiana : gentiana@gentiana.org

J'AI UNE INTERROGATION SUR UNE
ESPÈCE (ÉCOLOGIE, MOYEN DE LUTTE...)



Je consulte le Centre de ressources « Espèces Exotiques Envahissantes » : especes-exotiques-envahissantes.fr

Je consulte le site internet de Gentiana et ses ressources documentaires : gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes

J'AI UNE INTERROGATION
SUR LA LÉGISLATION EN ISÈRE



Je consulte le site de la Direction Départementale Territoriale de l'Isère : www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Especes-envahissantes/Groupe-de-travail-Especes-Exotiques-Envahissantes-Flore

Pour en savoir plus sur la liste des plantes exotiques envahissantes de l'Isère :

Kopf M. Gaber C. Gourgues F. (2023). Plantes exotiques envahissantes de l'Isère. Volet 1 : liste hiérarchisée et statuts. Gentiana, société botanique dauphinoise. 46 p. + annexes

Cette synthèse des enjeux sur les Espèces Exotiques Envahissantes a été rédigée en 2025 par Gentiana.
Mise en page : Marion Sanz



GENTIANA Société botanique dauphinoise D.Villars
MNEI, 5 place Bir Hakeim 38000 GRENOBLE
04 76 03 37 37 • <https://gentiana.org/>